

nement devrait songer, c'est le recyclage des matières qui ont déjà servi et dont nous disposons encore aujourd'hui. C'est de là que proviennent nos problèmes de pollution. Nous sommes une des nations les plus gaspilleuses de la terre. D'autres nations, telles notre voisin du Sud, et d'autres pays industrialisés, font face au même problème.

Nous extrayons des minéraux dans une région du pays, mais après les avoir utilisés une première fois, nous les mettons au rancart. Nous nous efforçons très peu de les utiliser à nouveau. Tant que nous ne nous intéresserons pas à la planification et aux recherches de ce genre, nous nous buterons à un obstacle en ce qui concerne les méthodes de lutte contre la pollution. Voilà pourquoi, je prétends qu'il est absolument nécessaire qu'un ministère puisse avoir la haute main sur les ministères en cause et mettre au point une ligne de conduite à l'égard des problèmes de pollution.

Je ferai quelques recommandations au gouvernement et au ministre. Je pense qu'à un moment donné, il incombera au ministère de l'Environnement de coordonner et d'administrer la législation sur l'environnement actuellement en vigueur. Ce nouveau ministère, en raison de ses fonctions, n'agira pas ainsi. Rien dans ce projet de loi ne stipule qu'il sera chargé de faire respecter les lois sur la lutte contre la pollution qui figurent dans nos livres de loi. Voilà pourquoi, nous avons des ennuis et nous avons signalé la chose à maintes reprises. Il est absurde d'adopter des lois qui ne seront pas observées. Il existe nombre d'exemples de cet état de choses d'un bout à l'autre du Canada.

Nous n'aurions pas de problème de pollution au Canada aujourd'hui si nous avions appliqué la réglementation actuellement prévue par les lois. La situation dans les Grands lacs et la pollution de nos cours d'eau navigables en est la preuve. Le but d'un ministère de l'Environnement doit être de s'assurer que l'application des règlements est coordonnée et que les ministères en cause soient tenus par le gouvernement de s'assurer que les sociétés, les particuliers, les municipalités et d'autres se conforment aux lois déjà en vigueur. Nous ne nous sommes pas acquittés de cette tâche.

Deuxièmement, tout ministère de l'Environnement devrait avoir pour tâche de surveiller toutes les activités au pays et de découvrir leur impact possible sur l'environnement. Je vous donnerai un exemple. La loi sur la protection des eaux navigables devrait nous autoriser à étudier, par exemple, la construction d'une usine hydro-électrique par la Colombie-Britannique. La Commission hydro-électrique de cette province n'est, aujourd'hui, responsable à aucun ministère du gouvernement. Elle n'est pas tenue de présenter au gouvernement fédéral un plan indiquant que la construction de cette usine hydro-électrique n'est pas nuisible.

Il faut nous assurer que des projets de cette nature sont l'objet d'une surveillance. Les responsables devraient pouvoir dire que tel projet est avantageux, économique ou qu'il ne l'est pas. Il n'est pas logique de construire un barrage, d'inonder des centaines de milliers d'arpents et d'occasionner d'énormes dégâts écologiques, sans une étude minutieuse quelconque. Aucune loi n'interdit aujourd'hui d'entreprendre des travaux de cette sorte, ni de causer ce genre de dégâts écologiques.

[M. Harding.]

M. Perrault: Bravo!

M. Harding: C'est pourquoi nous réclamons que le projet de loi soit amendé et qu'un ministère suffisamment fort surveille de telles activités. Je vous dirai que partout au Canada, des organismes publics ainsi que des particuliers voudraient voir adopter cette ligne de conduite à l'égard de semblables projets. Je viens de parler des usines hydro-électriques. On peut également envisager d'autres types de travaux, aussi bien la construction d'un pipe-line dans la vallée du Mackenzie comme l'installation d'une foreuse de puits de pétrole dans le Nord. Il faut qu'une autorité de surveillance s'assure que nos règlements et le fondement de notre ligne de conduite sont sains, afin que nous léguions aux générations futures, un Canada meilleur que nous ne l'avons connu. Je crains cependant qu'il n'en soit pas ainsi.

Voici un troisième point. J'estime que le ministère de l'Environnement devrait assurer des programmes actifs de remise en valeur des parties du pays qui ont déjà été endommagées. Ceci aussi dépasse les limites étroites du bill à l'étude. Peu importe où cela se passe au Canada, ni dans quels champs, s'il y a des dommages le ministère devrait pouvoir instaurer un programme actif quelconque de remise en valeur et le soumettre aux gouvernements, c'est à dire le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Il devrait préciser que ce programme est celui qu'il faut appliquer pour remettre en valeur une étendue d'eau, une parcelle de terrain ou une partie de l'air qui aient été polluées au point d'être dangereuses pour la santé des Canadiens. Le projet de loi ne confère pas tous ces pouvoirs. Il constitue certainement un pas en avant, mais sans nous donner le pouvoir dérogatoire dont nous avons besoin.

J'ai mentionné plus tôt le quatrième point. Le ministère devrait avoir le pouvoir d'établir une politique démographique pour le Canada, en fonction des activités dont je viens de parler.

L'autre jour, j'ai avancé une ou deux idées et je voudrais les ramener sur le tapis. Je suis tout à fait sûr que le gouvernement ne créera pas le genre de ministère que j'ai suggéré. S'il en est ainsi, j'estime que le moins qu'il puisse faire est de créer un conseil de l'environnement, suivant les mêmes principes qui ont présidé à la création du Conseil économique du Canada. Ce conseil de l'environnement serait une société de la Couronne, mais avec les pouvoirs de faire beaucoup de recherches. Il pourrait faire fonction de conseiller auprès des ministères de l'État. S'il y a un organisme dont nous avons un besoin urgent au Canada, c'est bien d'un tel conseil. Il pourrait même agir de concert avec le ministère de l'Environnement dont j'ai proposé la création. C'est de ce genre d'organisme indépendant que nous avons besoin. Il devrait être distinct du gouvernement et pouvoir vertement critiquer la politique, l'orientation et les programmes gouvernementaux. J'invite le nouveau titulaire de ce ministère, dès sa nomination, à faire de la création de ce conseil un de ses objectifs primordiaux. N'attendons pas six mois ni six ans pour créer ce conseil. Nous avons besoin des avis qu'il pourrait nous donner.